

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 089-200039642-20250402-49_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le mercredi deux avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Flogny la Chapelle, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents :</u> <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Bernoil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MENARD José, <i>Mélieux</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. LAVINA Xavier, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	<u>Excusés avant donné pouvoir :</u> <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. ROBETTE Jacques (a donné pouvoir à M. DELAGNEAU Emmanuel), <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. MARONNAT Jean Louis), <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette (a donné pouvoir à Mme SAVIE EUSTACHE Françoise), <i>Cruzy-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier (a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique), <i>Gigny</i> : M. TOBIET Michel (a donné pouvoir à M. FLEURY François), <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel (a donné pouvoir à M. MENARD José), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à M. DICHE Jean-Marc), <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin (a donné pouvoir à M. TRONEL Michel), <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahia (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. DURAND Thierry) <i>Tonnerre</i> : Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric) ; <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine (a donné pouvoir à M. SABOURIN Sébastien).
<u>Nombre de conseillers :</u> - En exercice : 75 - Présents : 46 - Absents : 9 - Pouvoirs : 20 - Votants : 66	<u>Absents excusés :</u> <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique. <u>Absents non excusés :</u> <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Tonnerre</i> : M. HAMAM Nabil, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <u>Secrétaire de séance :</u> M. DELPRAT Eric <u>Date de convocation :</u> Vendredi 21 mars 2025
<u>Délibération n° 49-2025</u>	

Objet :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

SERVICE A LA PERSONNE,

VU la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets ;

Convention de pacte territorial – France Rénov'

VU le Code de la construction et de l'habitat et en particulier son article L.321-1 relatif aux missions de l'Anah ;

VU le Code de l'énergie et en particulier son article L.232-1 relatif au service public de la performance énergétique de l'habitat ;

VU la délibération n°2024-34 du Conseil d'Administration de l'Anah du 9 octobre 2024 relative à la mise en œuvre du pacte territorial France Rénov' ;

VU le plan départemental de l'Habitat de l'Yonne (PDH) 2018-2022

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'ADIL89 du 4 décembre 2024 qui approuve le portage du pacte territorial mutualisé de l'Yonne par l'ADIL89 à compter du 1^{er} janvier 2025 et le budget prévisionnel de la mission d'Espace Conseil France Rénov' de 416 000 € pour l'année 2025

Considérant que le programme SARE (Service d'Accompagnement pour la rénovation Énergétique) a pris fin au 31 décembre 2024

Considérant que l'État souhaite simplifier et harmoniser la politique de l'habitat en mettant en place un Service Public pour la Rénovation de l'Habitat (SPRH)

Considérant que les modalités de ce service public sont présentées dans le pacte territorial France Rénov' qui sera signé entre l'État, les délégataires locaux de l'Anah, l'ADIL89, maître d'ouvrage, et les EPCI participants.

Considérant que le pacte territorial France Rénov' s'organise autour de deux volets de missions déclinés comme suit :

- **Dynamique territoriale** : actions de repérage et de mobilisation des ménages, des professionnels..., d'animations locales, de partenariat....
- **Information, conseil et orientation** : des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, des locataires et des syndicats de copropriétés sur les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus

Considérant que la participation annuelle de l'EPCI, évaluée sur la base des objectifs prévisionnels financiers relatifs à la mission sur les deux volets, est de 10 595 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE l'engagement de la collectivité dans la signature d'une convention Pacte territorial France Rénov' pour une durée de cinq années (2025-2029) ;

DECIDE de participer financièrement au pacte territorial selon le montant annuel de 10595 €,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention Pacte Territorial mutualisé – France Rénov' .

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président
Monsieur Régis LHOMME

Le secrétaire de séance,
M. Eric DELPRAT



Eric Delprat

Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 089-200039642-20250402-49_2025-DE